RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

# ZONE DE DISTRIBUTION : CHABESTRAT

## Conclusion sanitaire

**2024**

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique dégradée suite à une contamination ponctuelle en 2022. Des actions correctives ont été alors mises en oeuvre par l'exploitant.
A noter une tendance à l'amélioration depuis 2023 avec des analyses conformes
Sa consommation reste néanmoins déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires.
Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés

## Indicateur global de qualité

**C**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 20 personnes sur 1 commune (JOSAT). Le responsable des installations est : « SGEB - COMMISSION ARMANDON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SGEB - COMMISSION ARMANDON » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

**C** — Une contamination en 2022

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **80 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024**

### NITRATES

**A** — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **10 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**-** — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **8,4 °f**
Valeur maxi : **8,4 °f**

Édité le **22/07/2025**

UDI **043000754**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-LOIRE

ars-dt43-eaux@ars.sante.fr